



Merci, chère fille, dit le comte. (Page 6.)

une monnaie courante, mais son argent, son or et ses richesses. Ces hommes ne sont pas d'Europe, et ils possèdent déjà les deux tiers de la fortune de l'Europe. Dans cinquante ans ils auront le tout. Nous autres nous croyions agir en justiciers en les *dégraissant* de temps en temps.

— Ce que vous dites là est aussi répréhensible que ce que vous avez fait, répondit le président avec sévérité.

Plus les débats tiraient à leur fin, plus Schinderhannes, convaincu d'avoir participé à plusieurs assassinats, voyait s'évanouir l'espoir chimérique qu'il avait conçu d'obtenir sa grâce « du général Bonaparte », comme il disait. Avoir la tête coupée en plein public ne souriait pas à ce mécréant, qui avait été l'objet de mille faveurs de la part du sort et des hommes jusque dans la salle du tribunal. Aussi répéta-t-il trois ou quatre fois ces mêmes paroles ou à peu près :

— Messieurs les jurés, monsieur le président, je sais fort bien que mes crimes méritent de grands châtiments, et je suis prêt à les subir ; mais, au nom du ciel, que ce ne soit pas la mort ! Si l'on me fait grâce de la vie, je ferai toutes les révélations que la justice pourra désirer ; j'indiquerai tous les moyens de détruire les brigands qui désolent les deux rives du Rhin.

Les débats clos, quand il vit que l'heure de la sentence approchait, il répéta aussi fréquemment en montrant la belle Julie :

— Messieurs, cette fille est innocente ! Messieurs, c'est moi qui l'ai séduite !

On lui apporta son enfant avec lequel il joua assez gaiement. Il prenait souvent la main de Julie Blasius dans la sienne.

Enfin, le 28 brumaire, à la nuit tombante, les huissiers annoncèrent le tribunal.

Par son jugement, il considérait Julie Blasius comme moins coupable que les autres prévenus ; elle était seulement condamnée à deux ans de détention.

Schinderhannes en manifesta une grande joie.

— Au moins, dit-il, l'enfant aura une mère. On lui fit faire silence.

La sentence portait peine de mort contre lui et dix-neuf de ses principaux complices. Son père, qui avait souvent servi de recéleur, ne fut condamné qu'à vingt-deux ans de fer.

On ne voulait pas que l'affaire trainât en longueur.

Comme il n'y avait ni pourvoi, ni recours en grâce, l'exécution fut fixée au lendemain 29 brumaire an XII (24 novembre 1803). Par ordre supérieur, les condamnés furent conduits dans cinq charrettes au lieu destiné pour leur supplice.

Le maire de Mayence avait choisi, à cet effet, l'ancien emplacement du château de La Favorite, hors la porte Weisseman.

Schinderhannes montra du courage à l'heure fatale. Lorsque l'escorte s'arrêta devant la guillotine, il sauta de la charrette et monta rapidement sur l'échafaud. C'est alors qu'il se présenta à la foule qui l'entourait :

— Il est certain, dit-il, que j'ai commis bien des crimes. J'ai mérité la mort, mais dix de mes camarades ne la méritent point.

Dans ses idées, la peine capitale ne devait atteindre que celui qui avait tué.

Appelé par le bourreau, il présenta sa tête au couteau, et sa tête, dit-on, rebondit dans le panier.

En tout, l'exécution des vingt condamnés ne dura que vingt-six minutes. L'aspect des cercueils et de la hache sanglante avait ébranlé la fermeté des brigands les plus intrépides. Il fallait les porter presque tous sur l'échafaud.

Ainsi se termina cette tragédie. Il ne fallut pas moins de sang pour rendre le calme aux deux rives du Rhin.

FIN DES BANDITS DURHIN.

LES PURITAINS DE PARIS

PAR

PAUL BOCAGE

(Suite.)

Le père baisa le bout des jolis doigts que sa fille mettait sur ses lèvres, et il reprit doucement :

— Une fois sur la piste de la douce amitié que mon ami et toi commenciez à avoir l'un pour l'autre, loin de songer à l'interrompre, je m'efforçai de l'encourager ! Quand Gaston me parla de toi, je lui répondis : « C'est une des plus belles et des plus honnêtes créatures que je connaisse ! » Quand tu me parlas de lui, je te répondis, je crois : « C'est le plus brave cœur et le plus charmant garçon de ma connaissance. »

— C'est vrai, cher père ! interrompit la jeune femme ; tu m'as bien dit cela, ajouta-t-elle, de peur que sa réponse ne donnât lieu à confusion.

Le comte de La Roche-Mâlo poursuivit en la regardant avec amour :

— Autant, mon enfant, j'ai éprouvé, le jour où tu m'as parlé de ton mariage, une sorte de tristesse et de colère jalouse que tu comprendrais si, étant mère, tu voyais ton enfant te quitter, autant j'ai éprouvé de joie, et, pour te dire la vérité, de bonheur en te sachant aimée d'un honnête homme. Ta vertu était à l'abri, et ton cœur pouvait s'épanouir ! Je ne m'inquiétai ni des critiques ni des médisances ; j'étais sûr de vous deux autant que de moi-même, et j'attendais, en toute assurance, les événements.

— Bon père ! murmura avec émotion la jeune femme.

M. de La Roche-Mâlo continua :

— Le seul événement auquel je ne m'attendais pas est arrivé, et c'est pour te préparer à